



Annexe 2

Bassin versant du TOLZAC

Appendice 3

Protocole de gestion

Étude d'incidence sur les milieux et étude
d'incidence Natura 2000 Organisme Unique
GARONNE AVAL - DROPT

20/11/2015



**Organisme Unique de Gestion Collective des
prélèvements d'eau d'irrigation
Garonne Aval**

bassin du Tolzac

Protocole de gestion



SOMMAIRE

Présentation du bassin versant du Tolzac

1- Contenu du protocole de gestion	3
2- Mesure de gestion en pré campagne	4
21- Observatoire de la Situation Hydrologique	4
3-Gestion durant la campagne	5
31- Information aux irrigants	5
32- Période de pré-crise	5
33- Période de crise	5
4- Bilan de fin de campagne	6

La chambre d'agriculture de Lot et Garonne a été désignée Organisme Unique sur le territoire Garonne Aval et Dropt le 31 Janvier 2013.

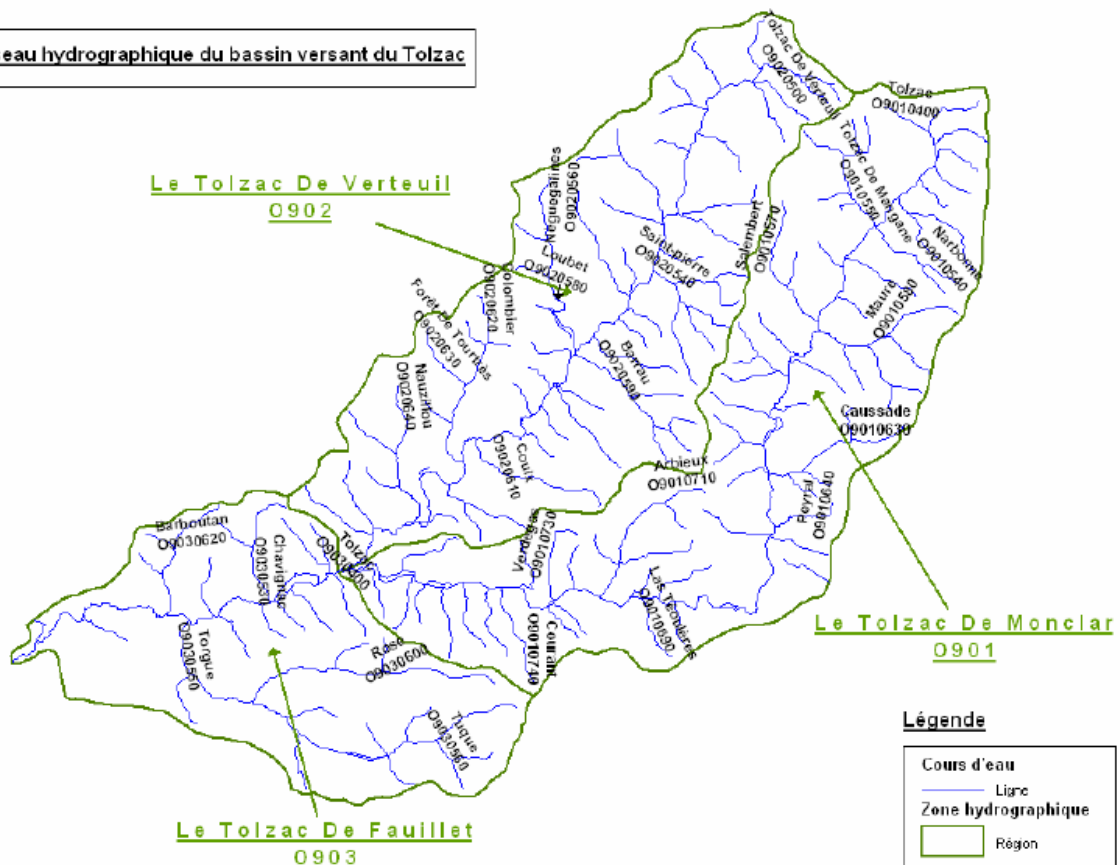
Présentation du bassin versant du Tolzac :

Le bassin versant du Tolzac est situé en rive droite de la Garonne. Ce bassin versant couvre une superficie de 315 km². Il est parcouru dans la partie amont par deux cours d'eau relativement similaires, le Tolzac de Verteuil et le Tolzac de Monclar qui se rejoignent pour former le Tolzac de Fauillet. Ce dernier, après sa convergence avec la Torgue achève son parcours dans la Garonne au niveau de la ville de Fauillet.

Le Tolzac de Verteuil est réalimenté en période d'étiage par le lac du Loubet qui est géré par l'ASA des Coteaux du Tolzac.

Le Tolzac de Monclar n'est pas réalimenté et connaît des étiages sévères.

Carte: Réseau hydrographique du bassin versant du Tolzac



Bilan des prélèvements agricoles sur le bassin du Tolzac (section non réal et réal): 1 688 420 m³*.

* Ce volume n'inclut pas les données non géolocalisées mais prend en compte les volumes provenant du lac du Loubet.

1- Contenu du présent protocole de gestion :

Section réalimentée : le tronçon réalimenté du Tolzac fait l'objet d'une attention particulière dans le PGE Tolzac signé en Janvier 2011. Le PGE prévoit qu'un protocole de gestion spécifique soit proposé et mis en œuvre à l'issue d'une expérimentation de trois ans. Ce travail est actuellement mené par le SDCI47 en étroite collaboration avec l'ASA gestionnaire du lac du Loubet. L'OUGC donnera son avis sur le protocole de gestion et pourra l'annexer au présent protocole lorsque celui ci sera validé par l'ensemble des parties.

Section non réalimentée : le présent protocole de gestion s'applique aux secteurs actuellement non réalimentés à savoir le Tolzac de Monclar, la Torgue et la partie amont du Tolzac de Verteuil. Il sera mis à jour à l'issue de la réalisation d'une retenue de réalimentation sur le Tolzac de Monclar actuellement en projet.

2- Mesure de gestion en pré campagne :

Durant la préparation de la campagne, l'OU s'attachera à mener des actions de sensibilisation et de communication auprès des irrigants du bassin. Cette information se fera par le biais de bulletins d'informations rédigés par les services technique de la Chambre d'agriculture de Lot et Garonne. Ils seront mis en ligne sur le site internet de la Chambre d'agriculture et éventuellement envoyés par mail aux irrigants du bassin. Ces bulletins les informeront sur les conditions hydro météorologiques de l'hiver et du printemps : pluviométrie, niveau de remplissage moyen des retenues collinaires individuelles, indice d'humidité des sols, etc...

Ces bulletins permettront également d'informer les irrigants sur les innovations techniques et agronomiques en lien avec les économies d'eau : assolements, choix variétaux, pilotage, etc...

21- Observatoire de la Situation Hydrologique : préparation de la campagne d'irrigation :

L'OSH constitué d'experts et d'usagers permettra de présenter le contexte annuel prévisionnel de la campagne.

- Météo france dressera le bilan météorologique de l'hiver et du printemps.
- DDT, DREAL et ONEMA feront le bilan de la situation hydrologique à l'échelle du bassin.
- L'OUGC et la Chambre d'agriculture feront le bilan de la campagne précédente et donneront les résultats des retours des techniciens sur les assolements et les dates de semis pour donner une première estimation des périodes critiques à prendre en compte durant la campagne.

22- Moyens de mesure :

La station de mesure actuelle située à Varès et gérée par la DREAL Aquitaine est fortement influencée par la réalimentation et ne permet pas de connaître le débit du Tolzac de Monclar. Une échelle de mesure était anciennement exploitée par la DDAF à la confluence entre les deux Tolzac et permettait une lecture du débit. Cette échelle a été abandonnée et n'est plus exploitable. Il est nécessaire d'améliorer le dispositif afin d'affiner la gestion à partir de mesures fiables.

Il existe cependant un point d'observation du réseau ONDE qui permet d'avoir une première évaluation du niveau d'écoulement.

Il est également possible d'avoir une information de même nature de la part des derniers préleveurs de ce tronçon.

3-Gestion durant la campagne :

31-Information aux irrigants :

Les différentes informations disponibles seront diffusées aux irrigants par l'intermédiaire du message conseil irrigation. Ce bulletin hebdomadaire est disponible durant toute la campagne sur le site internet de la Chambre d'agriculture 47 et est envoyé par mail à une partie des irrigants.

Il contient les informations nécessaire à un meilleur pilotage de l'irrigation :

-Déclenchement des premières irrigations.

-Information agro-climatologiques (ETP, ETM, pluviométrie hebdomadaire, somme des températures, etc...) en fonction des stades des cultures.

-Conseil hebdomadaire sur les apports d'eau pour les principales cultures irriguées en fonction du suivi de mesures du réseau de parcelles de références.

-Modalité de reprise de l'irrigation suite à un épisode pluvieux.

-Modalité d'arrêt de l'irrigation.

-État des cours d'eau et des nappes.

-État des réserves.

-Restriction éventuelles en vigueur.

Ce bulletin servira également à informer les irrigants en période de crise.

32- Période de pré-crise :

L'OU mettra en place une communication spécifique dès l'atteinte du seuil de vigilance à destination des irrigants du secteur concerné via le message conseil irrigation.

Seront ajoutés aux messages classiques des informations complémentaires portant notamment sur :

-L'évolution des débits des cours d'eau.

-Les restriction éventuelles qui pourraient être décidés par l'OSH en cas de détérioration de la situation.

33- Période de crise :

Les mesures à mettre en place en cas d'atteinte du débit d'alerte renforcé sont formalisée dans l'arrêté cadre départemental sécheresse sur les cours d'eaux non domaniaux et non réalimentés n°2004-128-4.

L'OSH décidera des mesures à prendre en cas de franchissement durable du débit d'alerte afin de limiter la dégradation des débits sur le Tolzac non réalimenté.

L'OU aura pour rôle de relayer les décisions de l'OSH auprès des irrigants concernés par ces mesures et de préconiser la mise en place de stratégies d'irrigation particulières pouvant permettre l'amélioration de la situation.

Cet arrêté étant en cours de révision, le présent protocole fera l'objet d'une mise à jour à l'issue de la validation du prochain arrêté cadre sécheresse départemental.

4- Bilan de fin de campagne :

Le bassin du Tolzac fera l'objet d'un chapitre spécifique dans le document qu'établira l'OU à l'issue de chaque campagne. Ce bilan apportera une meilleure connaissance des prélèvements sur le bassin et permettra d'améliorer le présent protocole si cela se révèle nécessaire. L'OU pourra également à la demande des irrigants organiser une réunion bilan spécifique au bassin du Tolzac.